

UN ACCIDENT DE CHEMIN DE FER EN PAYS OCCUPÉ

Huit blessés dont un officier français

Un mardi de Mayence qu'un secteur de chemin de fer s'est produite à 1.500 mètres de la gare de Saint-Goar. Au moment où un train de marchandise allant vers Coblenz, croisait le train de voyageurs venant de Bonn et se dirigeant sur Mayence, le chargement d'une plateforme s'est déversé et a pris en charge un wagon de deuxième classe. Huit voyageurs ont été blessés dont trois grièvement. Parmi eux se trouve un officier français. Les blessés ont été dirigés sur l'hôpital de Bingen.

LES GRÈVES

A ROUBAIX LES CHARBONNIERS

La vue d'un réajustement des salaires des charbonniers occupés au déchargement ou au transport du combustible, le Syndicat ouvrier des transports était en pourparlers, depuis le début de décembre 1923, avec l'Association des négociants en charbons de Roubaix.

Le Syndicat ouvrier des transports n'avait pas eu devoir de contester de l'augmentation horaire de 10 centimes accordée dans le textile. Les salaires étaient alors fixés comme suit : Charretiers, 130 fr. par semaine ; chauffeurs d'autocar, 150 fr.; manutentionnaires, 234 fr.; ouvriers à la grue, 200 fr.

Et le Syndicat des transports demandait qu'ils soient portés à 144 fr. par semaine pour les charretiers à un cheval, 150 fr. pour les charretiers à deux chevaux; 165 fr. pour les chauffeurs, et que des augmentations proportionnelles à ces différences soient consenties aux catégories d'ouvriers à la pâture et à la tâche, comme les manutentionnaires et les ouvriers à la grue.

Diverses entrevues eurent lieu; puis on eut recours à la médiation du M. Boulin, inspecteur divisionnaire du travail, qui, malheureusement n'aboutit à aucun résultat. A la suite d'une délibération, l'Association des négociants en charbon fait connaître au Syndicat des transports qu'ils trouvent exagérées les revendications des ouvriers charbonniers.

Ceux-ci, au cours d'une réunion qui s'est tenue mercredi soir, au siège syndical, 43, rue de l'Alouette, ont décidé la grève générale.

Jeudi matin, dans 15 maisons, occupant environ 250 ouvriers, on comptait 230 grévistes.

Le conflit éclatait au cours de la période d'hiver, est de nature à causer de réels ennuis à la population et pourrait avoir d'assez graves répercussions sur l'industrie, qui, en général, n'est alimentée en charbons que pour quelques jours. Aussi espérons-nous qu'il ne se prolongera pas et qu'une solution équitable pour les deux parties ne tardera pas à intervenir.

Une déclaration
de l'Association des négociants en charbons

L'Association des négociants en charbons nous prie d'insister la communication suivante :

Les ouvriers charretiers et de manutention, occupés chez les Négociants en charbons de Roubaix, se sont mis en grève le jeudi matin.

L'Association des Négociants en charbons, dont les salariés actuellement pratiqués, sont les suivants :

Charretiers, 129 fr., 70 fr. par semaine; chauffeurs d'autocar, 150 fr.; ouvriers de manutention, 234 fr.; ouvriers à la grue, 200 fr.

Comme tous les ouvriers et ouvrières de l'industrie textile et de la métallurgie, le personnel des Négociants en charbons a reçu le 10 novembre 1923, une augmentation de 10 fr. 15, le même, la Sursubsidy Familial lui est accordé dans les mêmes conditions que l'industrie textile.

Cependant, dans le but d'éviter la grève, les représentants patronaux ont déclaré, au cours d'une entrevue qui a eu lieu le 7 courant, qu'ils se refusaient pas à examiner la situation des charretiers. Mais il n'est pas possible d'accorder des augmentations variant entre 15 et 95 pour cent à des ouvriers gagnant en moyenne par jour : 30 fr. (ouvriers de manutention), et 50 fr. (ouvriers à la grue).

Les Négociants en charbons avertissent leur clientèle, ouvrière et industrielle, qu'ils sont obligés de céder tout transport. Les Négociants en charbons ne peuvent malheureusement, tout, même avec des moyens de fortune, assurer ce service, si réduit soit-il. En effet, les Négociants en charbons, et le personnel absolument restreint qui leur est resté fidèle, doivent porter tous leurs efforts sur le travail intérieur des chantiers.

D'autre part, le Syndicat ouvrier a décidé d'arrêter sur la voie publique tous charrois qui seraient organisés par les Négociants en charbons eux-mêmes. Dans ces conditions, Messieurs les Industriels sont priés de bien vouloir essayer de faire charger sur les chantiers, par leurs propres moyens, par des moyens propres, le transport, le charbon nécessaire à la manutention des mines. Ceci jusqu'à épaisseur des stocks.

L'Association des Négociants en charbons de Roubaix

Dans la filature

Dernièrement, 150 ouvriers de la filature de laines, Desrousseaux, rue du Collège,

s'étaient mis en grève en refusant de faire le travail des matières en grève de Tourcoing. Les ouvriers viennent de décider de reprendre le travail et un certain nombre d'entre eux sont déjà rentrés à l'usine.

Chronique Locale

ROUBAIX

AUJOURD'HUI, VENDREDI 11 JANVIER :

Aujourd'hui, sainte Palmyre; demain, saint Arnaud.

11 jour de l'an.

Nuit : Loup, 7 h. 45; couché, 4 h. 15.

Lune : Nouvelle du 6; premier quartier, le 13.

Caisse d'Epargne : Scène de versements et de remboursements, de 9 à 10 h. 30.

Consultation de nourrissons du Comité de protection de l'enfance : 15 h. local de la Goutte de Lait.

POUR NOS MUTILÉS

Le Comité des fêtes de la Délivrance remet la somme de 32.550 francs.

Au cours de sa dernière réunion, le Conseil d'administration de l'Union Nationale des Mutilés et Réformés, a reçu le Comité des fêtes de la Délivrance (quartier du Moulin Poterne, Ravelier, Nouveau-Roubaix) dont le président, M. Frantz, se dit très heureux de pouvoir remettre à la caisse de secours des Mutilés la jolie somme de 32.550 francs, reliquat de la fête du 14 octobre 1923.

M. Gibson, président de l'U.N.M.R., remercie vivement le Comité des fêtes et en particulier M. Raphaël Polrise, président d'honneur, pour le dévouement qu'ils ont apporté dans l'organisation de ces fêtes pour la marque des sympathiques qu'ils portent aux mutilés. Il eut ensuite quelques mots aimables pour M. Louis Fusix qui, en toute circonstance se dévoue pour l'intérêt des Mutilés.

HALLE FLIPO. — Bon heure, 15 fr.; extra, 17.50; Gravier extra, 12 fr.; Hollandaise très grasse, 10 fr.; extra, 12 fr.; Saucisses, 14, 16 et 18 fr.; Biscuits, 6, 7 et 8 fr.; Margarine, 5.60; Café, 11 fr.; extra, 12.50. Pain d'épices 3.75.

AU CERCLE POLYGLOTTE. — Les membres de la section anglaise auront le plaisir d'entendre, ce soir, vendredi, une intéressante conférence de M. André M. Bonjouis, sur le café.

Le très sympathique chef de section déjà traité différents sujets de ce genre et il se propose de causer également, dans l'avvenir, de la laine, du coton, etc...

Les membres du Cercle savent quel intérêt il existe à mettre dans ces conférences, pleines de verve et riches en documentation, très instructives. Ainsi un dont que le désir d'entendre du bel anglais n'attire ce soir, à 20 h. 30, un auditoire nombreux dans la salle Centrale, 7, Grand'Rue.

BRASSERIE COOPERATIVE DE MONS-EN-BARCEUL. — Avis aux Adhérents. — La Direction a l'honneur de rappeler aux adhérents que les tickets qui leur ont été remis pour les livraisons de bière en bouteilles pendant l'exercice 1923 doivent être remis dans un de nos bureaux, pendant le mois de Janvier 1924; (conformément aux indications figurant sur chaque ticket). En échange des tickets, il sera délivré un récépissé.

BOCK ROYAL. — Nous attrapons l'attention des consommateurs de bière en bouteilles sur notre J-Jaune, 63, occupé à la Manufacture de rôties eau-de-vie, à Marche-en-Famenne.

Sous-préfétés : MM. Alfred Descharmes, Gustave Cocteau.

Sous-préfets non résidents : MM. Emile Desmettre, Roubaix; Auguste Roger, Roubaix; Gilbert Willems, Roubaix; Henri Vandack, Roubaix; Henri Vanbelle, Roubaix.

ACCIDENTS DE TRAVAIL. — M. Georges Vandebukke, 16 ans, demeurant rue Dugessus, à Roubaix, ouvrier, pour le compte des Charbonnages de France, a été blessé au bras droit, au poignet et au poignet, lorsqu'il se trouvait dans une fosse.

REPARTITEURS DES CONTRIBUTIONS. — Ont été désignés par le Conseil municipal :

Répartiteur titulaire résident : MM. Coket, Dumoulin, Alfred Liétard, Arthur Doyen, Alphonse Delville, Auguste Ostyn, Jean Castel.

Répartiteur résident : MM. Alfred Descharmes, Gustave Cocteau.

Sous-préfet : MM. Marcel Duprez, J.-B. Flot, Gustave Cocteau.

Sous-préfets non résidents : MM. Emile Desmettre, Roubaix; Auguste Roger, Roubaix; Gilbert Willems, Roubaix; Henri Vandack, Roubaix; Henri Vanbelle, Roubaix.

ACCIDENTS DE TRAVAIL. — M. Georges Vandebukke, 16 ans, demeurant rue Dugessus, à Roubaix, ouvrier, pour le compte des Charbonnages de France, a été blessé au bras droit, au poignet et au poignet, lorsqu'il se trouvait dans une fosse.

REPARTITEURS DES CONTRIBUTIONS. — Ont été désignés par le Conseil municipal :

Répartiteur titulaire résident : MM. Coket, Dumoulin, Alfred Liétard, Arthur Doyen, Alphonse Delville, Auguste Ostyn, Jean Castel.

Répartiteur résident : MM. Alfred Descharmes, Gustave Cocteau.

Sous-préfet : MM. Marcel Duprez, J.-B. Flot, Gustave Cocteau.

Sous-préfets non résidents : MM. Emile Desmettre, Roubaix; Auguste Roger, Roubaix; Gilbert Willems, Roubaix; Henri Vandack, Roubaix; Henri Vanbelle, Roubaix.

ACCIDENTS DE TRAVAIL. — M. Georges Vandebukke, 16 ans, demeurant rue Dugessus, à Roubaix, ouvrier, pour le compte des Charbonnages de France, a été blessé au bras droit, au poignet et au poignet, lorsqu'il se trouvait dans une fosse.

REPARTITEURS DES CONTRIBUTIONS. — Ont été désignés par le Conseil municipal :

Répartiteur titulaire résident : MM. Coket, Dumoulin, Alfred Liétard, Arthur Doyen, Alphonse Delville, Auguste Ostyn, Jean Castel.

Répartiteur résident : MM. Alfred Descharmes, Gustave Cocteau.

Sous-préfet : MM. Marcel Duprez, J.-B. Flot, Gustave Cocteau.

Sous-préfets non résidents : MM. Emile Desmettre, Roubaix; Auguste Roger, Roubaix; Gilbert Willems, Roubaix; Henri Vandack, Roubaix; Henri Vanbelle, Roubaix.

ACCIDENTS DE TRAVAIL. — M. Georges Vandebukke, 16 ans, demeurant rue Dugessus, à Roubaix, ouvrier, pour le compte des Charbonnages de France, a été blessé au bras droit, au poignet et au poignet, lorsqu'il se trouvait dans une fosse.

REPARTITEURS DES CONTRIBUTIONS. — Ont été désignés par le Conseil municipal :

Répartiteur titulaire résident : MM. Coket, Dumoulin, Alfred Liétard, Arthur Doyen, Alphonse Delville, Auguste Ostyn, Jean Castel.

Répartiteur résident : MM. Alfred Descharmes, Gustave Cocteau.

Sous-préfet : MM. Marcel Duprez, J.-B. Flot, Gustave Cocteau.

Sous-préfets non résidents : MM. Emile Desmettre, Roubaix; Auguste Roger, Roubaix; Gilbert Willems, Roubaix; Henri Vandack, Roubaix; Henri Vanbelle, Roubaix.

ACCIDENTS DE TRAVAIL. — M. Georges Vandebukke, 16 ans, demeurant rue Dugessus, à Roubaix, ouvrier, pour le compte des Charbonnages de France, a été blessé au bras droit, au poignet et au poignet, lorsqu'il se trouvait dans une fosse.

REPARTITEURS DES CONTRIBUTIONS. — Ont été désignés par le Conseil municipal :

Répartiteur titulaire résident : MM. Coket, Dumoulin, Alfred Liétard, Arthur Doyen, Alphonse Delville, Auguste Ostyn, Jean Castel.

Répartiteur résident : MM. Alfred Descharmes, Gustave Cocteau.

Sous-préfet : MM. Marcel Duprez, J.-B. Flot, Gustave Cocteau.

Sous-préfets non résidents : MM. Emile Desmettre, Roubaix; Auguste Roger, Roubaix; Gilbert Willems, Roubaix; Henri Vandack, Roubaix; Henri Vanbelle, Roubaix.

ACCIDENTS DE TRAVAIL. — M. Georges Vandebukke, 16 ans, demeurant rue Dugessus, à Roubaix, ouvrier, pour le compte des Charbonnages de France, a été blessé au bras droit, au poignet et au poignet, lorsqu'il se trouvait dans une fosse.

REPARTITEURS DES CONTRIBUTIONS. — Ont été désignés par le Conseil municipal :

Répartiteur titulaire résident : MM. Coket, Dumoulin, Alfred Liétard, Arthur Doyen, Alphonse Delville, Auguste Ostyn, Jean Castel.

Répartiteur résident : MM. Alfred Descharmes, Gustave Cocteau.

Sous-préfet : MM. Marcel Duprez, J.-B. Flot, Gustave Cocteau.

Sous-préfets non résidents : MM. Emile Desmettre, Roubaix; Auguste Roger, Roubaix; Gilbert Willems, Roubaix; Henri Vandack, Roubaix; Henri Vanbelle, Roubaix.

ACCIDENTS DE TRAVAIL. — M. Georges Vandebukke, 16 ans, demeurant rue Dugessus, à Roubaix, ouvrier, pour le compte des Charbonnages de France, a été blessé au bras droit, au poignet et au poignet, lorsqu'il se trouvait dans une fosse.

REPARTITEURS DES CONTRIBUTIONS. — Ont été désignés par le Conseil municipal :

Répartiteur titulaire résident : MM. Coket, Dumoulin, Alfred Liétard, Arthur Doyen, Alphonse Delville, Auguste Ostyn, Jean Castel.

Répartiteur résident : MM. Alfred Descharmes, Gustave Cocteau.

Sous-préfet : MM. Marcel Duprez, J.-B. Flot, Gustave Cocteau.

Sous-préfets non résidents : MM. Emile Desmettre, Roubaix; Auguste Roger, Roubaix; Gilbert Willems, Roubaix; Henri Vandack, Roubaix; Henri Vanbelle, Roubaix.

ACCIDENTS DE TRAVAIL. — M. Georges Vandebukke, 16 ans, demeurant rue Dugessus, à Roubaix, ouvrier, pour le compte des Charbonnages de France, a été blessé au bras droit, au poignet et au poignet, lorsqu'il se trouvait dans une fosse.

REPARTITEURS DES CONTRIBUTIONS. — Ont été désignés par le Conseil municipal :

Répartiteur titulaire résident : MM. Coket, Dumoulin, Alfred Liétard, Arthur Doyen, Alphonse Delville, Auguste Ostyn, Jean Castel.

Répartiteur résident : MM. Alfred Descharmes, Gustave Cocteau.

Sous-préfet : MM. Marcel Duprez, J.-B. Flot, Gustave Cocteau.

Sous-préfets non résidents : MM. Emile Desmettre, Roubaix; Auguste Roger, Roubaix; Gilbert Willems, Roubaix; Henri Vandack, Roubaix; Henri Vanbelle, Roubaix.</